

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 28 juin 2013
(convocation du 17 juin 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Huit Juin Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 11h45
M. DAVID Alain à M. BENOIT Jean-Jacques à partir de 11h45
M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à partir de 12h30
M. BRON Jean-Charles à Mme SAINT-ORICE Nicole à partir de 11h45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. HERITIE Michel à Mme DE FRANCOIS Béatrice à partir de 13h00
M. LABARDIN Michel à Mme CHAVIGNER Michèle jusqu'à 10h10 et à compter de 13h15
M. LAMAISON Serge à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10h05
M. OLIVIER Michel à M. GALAN Jean-Claude à partir de 11h50
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 11h50
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude jusqu'à 10h15 et à partir de 11h35
M. TOUZEAU Jean à Mme CARTRON Françoise à partir de 11h35
Mme LACUEY Conchita à M. ANZIANI Alain à partir de 11h35
M. SOUBABERE Pierre à M. COUTURIER Jean-Louis à partir de 12h15
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme BOST Christine
M. BOUSQUET Ludovic à M. JOUBERT Jacques à partir de 13h15
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
Mme COLLET Brigitte à Mme BONNEFOY Christine à partir de 12h45
M. DAVID Jean-Louis à M. DELAUX Stéphan à partir de 12h05
Mme DELATTRE Nathalie à M. GUYOMARC'H à partir de 12h26

Mme DESSERTINE Laurence à Mme COLLET Brigitte à partir de 12h00
M. DUART Patrick à M. GARNIER Jean-Paul à partir de 12h15
M. DUPOUY Alain à M. DAVID Yohan
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à partir de 12h00
Mme EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime à partir de 12h10
Mme. FOURCADE Paulette à Mme. FAORO Michèle
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. DUBOS Gérard jusqu'à 10h40
Mme HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. LAGOFUN Gérard à M. TRIJOLET Thierry à partir de 13h00
M. LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à partir de 12h30
M. MANGON Jacques à Mme FAYET Véronique à partir de 12h05
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. MOGA Alain à M. SOLARI Joël
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PARCELIER Muriel à Mme PIAZZA Arielle
M. QUANCARD Denis à M. JUNCA Bernard
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel à partir de 12h00
M. REIFFERS Josy à M. DUCASSOU Dominique
M. RESPAUD Jacques à M. ROUYEYRE Matthieu
M. SIBE Maxime à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10h40
Mme TOUTON Elisabeth à M. SIBE Maxime à partir de 12h40
Mme WALRYCK Anne à M. SOUBIRAN Claude à partir de 12h35

LA SEANCE EST OUVERTE

Convention triennale CMA33 / CUB relative à la gestion des déchets professionnels - Solde de la subvention 2012 - Décision - Autorisation

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Pour animer et faire connaître le réseau des déchèteries professionnelles, ouvert sur le territoire communautaire depuis le mois de novembre 2001, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde (CMA33) a proposé à la Communauté Urbaine de Bordeaux un partenariat visant à créer un site internet « Gérer ses déchets professionnels » à destination des professionnels et à développer des actions en faveur de la prévention des déchets des artisans.

Afin d'encourager l'exploitation de ce dispositif d'information et de permettre le développement d'actions de prévention ciblées sur les métiers de l'artisanat, le Conseil Communautaire, par délibération n°2011/0421 en date du 24 juin 2011, a approuvé le renouvellement du partenariat avec la CMA33 et a autorisé la conclusion d'une convention triennale de soutien financier. En vertu des dispositions de cette convention, une subvention annuelle ne pouvant excéder le montant de 20.000 € est octroyée à la CMA33. Chaque année, il appartient au Conseil communautaire sur la base des éléments fournis par la CMA33, d'en fixer le montant prévisionnel. A compter de cette décision, un premier acompte équivalent à 50% du montant est versé. Le solde de la subvention est versé l'année suivante sur la base des dépenses réelles engagées sur l'année écoulée, présentées par la CMA33 dans le bilan annuel d'activité.

Par délibération n°2012/0304 en date du 25 mai 2012, la subvention prévisionnelle de l'année 2012 a été fixée à la somme de 20.000€. Conformément aux dispositions de la convention, un premier acompte de 50%, soit 10.000 € a été payé en 2012. Il convient donc d'apprécier le travail réalisé par la CMA33 pour fixer le montant du solde de la subvention 2012.

Dans le bilan d'activité de l'année 2012, la CMA33 fait état de dépenses réelles justifiant le versement d'un solde de 10.000 €. Ces dépenses ont été générées par la mise en place des actions suivantes :

- poursuite de la gestion du site internet « déchets gironde », notamment visité de manière régulière par les acteurs de l'activité du BTP source de quantités de déchets professionnels importantes,
- création et mise en ligne d'un annuaire des professionnels de la réparation,
- création du logo « Répar'acteurs » permettant aux citoyens d'identifier les professionnels agissant pour la prévention des déchets,
- mise en place d'animations en faveur de la prévention des déchets pendant la semaine européenne de réduction des déchets 2012 (réductions ou gratuité des services des membres du cercle des « Répar'acteurs »),
- participation au comité de pilotage du programme local de prévention des déchets de la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Au regard des actions effectuées et des dépenses réelles engagées par la CMA33 sur l'année écoulée, il vous est proposé de fixer le montant du solde de la subvention 2012 à 10.000 €.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L5215-20 6°;
VU la convention triennale de partenariat entre la CMA33 et la CUB en date du 11 juillet 2011,
VU le bilan de l'activité 2012 et le budget définitif, ci annexés,

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT QUE

L'octroi d'une subvention à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde est conforme à l'intérêt communautaire, dans la mesure où son action à destination des professionnels permet non seulement d'améliorer la gestion des centres de recyclage communautaires des déchets ménagers mais aussi, de développer des actions inscrites au programme local de prévention.

DECIDE

Article 1 :

Le bilan annuel d'activité et le budget définitif 2012 de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde sont approuvés.

Article 2 :

Le solde de la subvention 2012 versée à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Gironde, est fixé à la somme de 10.000 €.

Article 3 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur le budget annexe déchets ménagers de l'exercice 2013 au chapitre 65, compte 65738, CRB TF00.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 juin 2013,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
8 JUILLET 2013**

PUBLIÉ LE : 8 JUILLET 2013

M. DIDIER CAZABONNE